



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), Présidente

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), vice-Présidente

M. Roland SUTTER (PLR), 1^{er} Secrétaire

Mme Jasmine GAGE (VERT'LIBERAUX), 2^{ème} Secrétaire *excusée*

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)

excusé

M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. André KAELIN (PDC)

M. Darius AZARPEY (PLR)

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

M. Julien LEVY (VERT'LIBERAUX)

Mme Christine BOUVIER (PLR)

M. Marc OBERSON (PDC)

M. Emmanuel CURTET (PDC)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

Mme Chantal DE SENGER (PLR)

M. Laurent WISLER (Alternative communale)

M. François FREY (PLR)

M. Guy ZWAHLEN (PLR)

Mme Fabienne GAUTIER (PLR)

M. Stephan ZWETTLER (PLR)

M. Anthony GIANNASI (PDC)

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire

M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h30. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 23 juin 2020.

Elle annonce que Mme GAGE et M. AMBROSETTI sont excusés. M. GIANNASI et M. HAINAUT arriveront en retard

Mme la Présidente informe que la commission Aménagement du 25 mai dernier a finalement fait l'objet uniquement d'un procès-verbal. Ce dernier est disponible sur CMNet.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrivée de M. Hainaut.

Calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions - 2^{ème} semestre 2020

Mme la Présidente rappelle que le calendrier du 2^{ème} semestre des séances du Conseil municipal et des commissions a été mis à disposition sur CMNet.

Elle explique que ce calendrier contient toutes les dates des séances du bureau du Conseil municipal et des séances plénières. Il contient également les séances de la commission des Finances, ainsi que les commissions relatives au budget 2021, dont une séance de la commission des Finances élargie à tous les membres du Conseil municipal, qui aura lieu le 8 septembre prochain. D'autres séances de commission seront fixées en fonction des besoins, les personnes concernées seront informées au fur et à mesure.



Elle ajoute que le Conseil municipal tient ses séances ordinaires pendant les périodes suivantes : du 15 janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 23 décembre.

Elle informe que la commission Routes et infrastructures, fixée le 28 septembre 2020, débutera à 18h30, au lieu de 19h00.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, elle annonce que ce calendrier est considéré comme étant approuvé et les séances seront insérées sur CMNet.

Représentations du Conseil municipal auprès des fondations, groupements et associations

Mme la Présidente informe que le Conseil municipal désignera ses représentants auprès des fondations, groupements et associations lors de la séance plénière du 29 septembre 2020.

Elle nomme les diverses entités liées à la commune :

- Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI) ;
- Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau (CSR) ;
- Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) ;
- Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) ;
- Association des Jardins d'enfants et garderies Les Bacounis et Boucaniers.

Elle indique que le Conseil administratif désignera parallèlement ses propres représentants dans ces mêmes entités. Il peut aussi prendre en considération des candidatures venant des membres du Conseil municipal. Elle ajoute que le Conseil administratif a également des représentants auprès de l'association Communes-école, ainsi que de l'association du Centre de loisirs et de rencontres Le Point d'interrogation.

Un appel à candidatures sera envoyé à tous les membres du Conseil municipal dans la 2^{ème} quinzaine de juillet, avec un délai de réponse au 28 août.

Courrier collectif du 3 juin 2020 concernant l'attribution d'un stationnement temporaire aux résidents des appartements sis 95-105 route d'Hermance et 3, 6, 8 et 10 chemin du Grand-Clos pendant toute la durée du chantier

Mme la Présidente fait part de la réception de ce courrier collectif, signé par 39 personnes, dans lequel es habitants font part de la situation très difficile rencontrée actuellement pour trouver des places de stationnement, notamment en raison du chantier. Ils demandent que le Conseil municipal prenne des dispositions, afin de proposer aux habitants des immeubles cités ci-dessus une solution pendant la durée du chantier.

Mme la Présidente indique qu'il est question évidemment de transmettre ce courrier à la commission Routes et infrastructures pour traiter de cette problématique sur le long terme. Pour ce qui peut être fait dans l'immédiat, elle passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING reconnaît que les personnes qui viennent travailler sur les chantiers des immeubles de la route d'Hermance, du Grand-Clos et du Quadrilatère occupent de nombreuses places. Pour cette raison, il indique que le Conseil administratif a décidé, dès à présent, d'ouvrir le parking provisoire qui se situe en bas du chemin du Grand-Clos. Il ajoute que les différentes entreprises ont été contactées, afin qu'elles incitent leurs employés à se garer sur ce parking. Il pense que cela devrait résoudre la problématique à court terme.

D'autre part, il informe que le Conseil administratif a demandé à la Fondation immobilière communale (FICB), en charge de la gestion du parking du Quadrilatère, s'il serait possible de proposer, pendant une durée temporaire, des abonnements incitatifs ou à prix réduit pour les habitants.

Toutefois, il tient à préciser que le fait d'habiter à un endroit ne donne pas automatiquement le droit à une place de stationnement gratuite.



Comme suggéré par Mme la Présidente, il propose de renvoyer cette problématique en commission Routes et infrastructures, afin qu'elle étudie une politique de stationnement généralisée et pérenne au niveau de toute la commune.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote le renvoi de ce courrier à la commission Routes et infrastructures.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de renvoyer à la commission Routes et infrastructures le courrier collectif du 3 juin 2020 concernant l'attribution d'un stationnement temporaire aux résidents des appartements sis 95-105 route d'Hermance et 3, 6, 8 et 10 chemin du Grand-Clos pendant toute la durée du chantier.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN demande s'il est prévu d'apporter une réponse à ce courrier.

Mme la Présidente répond qu'une réponse est en cours de rédaction.

Courrier du 8 juin 2020 au sujet de l'aménagement de la placette de la Pointe-à-la-Bise et parcage des véhicules

Mme la Présidente fait part de la réception de ce courrier dans lequel une habitante de la commune relève le côté inesthétique des containers situés à la placette de la Point-à-la-Bise, ainsi que le parcage sauvage des véhicules au chemin de la Réserve.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE indique que cette habitante a déjà eu plusieurs échanges avec le département technique. Par ailleurs, une rencontre a eu lieu sur place et les problèmes sont en cours d'être résolus.

Elle explique que, depuis plusieurs mois, de nombreux chantiers sont en cours dans cette zone, comme par exemple la rénovation du bâtiment Pro Natura, et cela nécessite l'aménagement de diverses infrastructures pas forcément très esthétiques. En raison du COVID, les chantiers ont été arrêtés et, par conséquent, ces infrastructures sont restées installées plus longtemps que prévu.

Elle ajoute que pendant le confinement, les gens ont profité du beau temps pour aller se promener là-bas, ce qui a certainement généré un nombre de véhicules plus élevé que la moyenne. De plus, des discussions sont en cours avec le TCS et le restaurant au sujet de leur installation pour les déchets.

Elle assure que le Conseil administratif et le département technique veillent, afin que tout soit résolu dans les semaines à venir.

Mme la Présidente informe que le Conseil administratif se chargera de répondre à ce courrier.

Courriel collectif du 10 juin concernant le projet de l'association Danse Academy Bellerive d'ouvrir un centre de danse de qualité dans la région de Collonge-Bellerive

Mme la Présidente fait part de la réception de ce courriel, signé par 38 personnes, afin de soutenir le projet de l'association Danse Academy Bellerive qui est d'ouvrir un centre de danse dans la région de Collonge-Bellerive.

Elle informe que cette demande a déjà été rapidement traitée par la commission Culture et loisirs, le 17 juin dernier. En accord avec la Présidente de la commission Culture et loisirs, elle propose de traiter plus en détails cette demande au sein de cette commission.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote le renvoi de ce courriel à la commission Culture et loisirs.



A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de renvoyer à la commission Culture et loisirs le courriel collectif du 10 juin 2020 concernant le projet de l'association Danse Academy Bellerive d'ouvrir un centre de danse de qualité dans la région de Collonge-Bellerive.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES DES 26 MAI 2020 ET 2 JUIN 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

Par 11 oui et 8 abstentions, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

Par 18 oui et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juin 2020 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Ad hoc Stade de la Californie du 6 mai 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 13 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Ad hoc Stade de la Californie du 6 mai 2020.

Projet de réaménagement du Stade de la Californie

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis de la commission Ad hoc Stade de la Californie relatif au projet de réaménagement du Stade de la Californie.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le projet de réaménagement « complet » du stade de la Californie et demandent de pouvoir déterminer après le retour des soumissions la pertinence d'aménager la piste de 80 m et le terrain de foot-volley, lèvent la main. »

Par 14 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal accepte le projet de réaménagement « complet » du stade de la Californie et demande de pouvoir déterminer après le retour des soumissions la pertinence d'aménager la piste de 80 m et le terrain de foot-volley.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Routes et infrastructures du 7 mai 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 13 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 7 mai 2020.



Mme la Présidente indique que les décisions relatives au crédit d'engagement destiné à l'inscription d'une servitude et à la construction d'un trottoir au chemin de Bois-Caran 2, ainsi qu'au crédit d'engagement destiné à l'enfouissement des lignes aériennes, préavisées favorablement à l'unanimité par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Sociale du 20 mai 2020**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 13 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 20 mai 2020.

Attribution des subventions à l'étranger

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution des subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à 30 associations pour un montant global de 127'300 F, lèvent la main. »

Par 16 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à 30 associations pour un montant global de 127'300 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Finances du 8 juin 2020**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 8 juin 2020.

Dépassement budget 2020 - intendante restaurant scolaire Vézenaz

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission des Finances relatif au dépassement du budget 2020 pour le financement d'une intendante supplémentaire au restaurant scolaire.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le dépassement (environ 11'000 F) du budget 2020 pour le financement d'une intendante supplémentaire au restaurant scolaire de Vézenaz, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le dépassement (environ 11'000 F) du budget 2020 pour le financement d'une intendante supplémentaire au restaurant scolaire de Vézenaz.

Arrivée de M. Giannasi.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives au crédit d'engagement destiné à l'inscription d'une servitude et à la construction d'un trottoir au chemin de Bois-Caran 2, au crédit d'engagement destiné à l'enfouissement des lignes aériennes, à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques, préavisées favorablement à l'unanimité par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.



– **Culture et loisirs du 17 juin 2020**

Mme la Présidente indique que ce rapport a été inséré ce jour sur CMNet et distribué sur chaque place. Elle demande s'il est souhaité que la Présidente de la commission résume les points figurant dans ce rapport. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a pas de questions, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 17 juin 2020.

Projet de spectacle « Les enfants du Levant »

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le 1^{er} préavis de la commission Culture et loisirs relatif à l'organisation du projet de spectacle « Les enfants du Levant ».

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'organisation du projet de spectacle « Les enfants du Levant » en septembre 2021, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 non), le Conseil municipal refuse l'organisation du projet de spectacle « Les enfants du Levant » en septembre 2021.

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le 2^{ème} préavis de la commission Culture et loisirs relatif à l'organisation du projet de spectacle « Les enfants du Levant ».

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de reconsidérer l'offre de Mme Cart pour une date en 2022, sous réserve de conditions à définir par la commune, lèvent la main. »

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de reconsidérer l'offre de Mme Cart pour une date en 2022, sous réserve de conditions à définir par la commune.

Bourse culturelle 2020

Mme la Présidente rappelle que la décision de l'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal. En effet, selon le règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles, elle est de la seule compétence du comité de sélection qui se compose du magistrat en charge de la culture et des membres de la commission Culture et loisirs.

Spectacle itinérant du Théâtre de Carouge

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission Culture et loisirs relatif au projet de spectacle itinérant du Théâtre de Carouge.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'organiser le spectacle du théâtre itinérant de Carouge sur trois soirées, en 2021, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte le principe d'organiser le spectacle du théâtre itinérant de Carouge sur trois soirées, en 2021.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS informe que depuis que le théâtre de Carouge est en rénovation, un théâtre itinérant a été mis en place. Un premier spectacle a déjà été présenté, en 2017, à la Ferme de Saint-Maurice, et avait remporté un grand succès. Le théâtre itinérant de Carouge propose un nouveau spectacle « La grande



guerre du Sonderbund » durant les périodes suivantes : du 31 mai au 7 juin, du 24 au 25 juin et du 28 au 30 juin 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

20-10 Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-10.

A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-10 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 20-10.

Après lecture de la délibération, **Mme la Présidente** passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN propose d'alléger la rédaction du dernier paragraphe du point 1 de cette délibération en modifiant l'énumération des lettres et de mettre « ...sous lettres a) à e)... ».

Mme la Présidente informe que la correction sera faite.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-10, lèvent la main. »

A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-10 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Mme la Présidente passe au projet de délibération suivant.

20-11 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-11.

A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 20-11.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-11, lèvent la main. »



A l'unanimité (21 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 20-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA.

Mme la Présidente passe au projet de délibération suivant.

20-12 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING précise que le Conseil administratif présentera à la commission Routes et infrastructures chaque projet qui nécessitera des montants à prélever sur cette enveloppe.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** salue cette précision et souligne la nécessité de transparence quant à l'utilisation de ces montants.

Mme la Présidente demande s'il y a encore des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-12.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 20-12.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-12 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-12, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente précise que ce point concerne uniquement les questions destinées au Conseil administratif et non pas des communications ou des commentaires. Ceux-ci peuvent être évoqués au point suivant.

Signalisation des intersections au chemin des Tattes

M. BIRCHLER indique qu'en réponse à sa question, il est mentionné dans la liste des questions que la sécurité de la sortie des chemins des Piérides et Albert-Dufour va être contrôlée, mais il ne s'agit pas des bons chemins. Il indique qu'il fera parvenir le lieu exact au département technique.

M. GOEHRING remercie M. BIRCHLER de bien vouloir transmettre les coordonnées exactes, afin d'étudier la situation.

Plages communales

M. BIRCHLER demande si cette année, en raison de la situation sanitaire actuelle et au vu des expériences des années précédentes, la plage de la Savonnière est payante et la plage de la Nymphé réservée aux habitants de la commune.

M. GOEHRING répond que le fonctionnement de ces deux plages sera identique à celui de l'année dernière ; la plage de la Nymphé est réservée aux habitants et la plage de la Savonnière est payante pour les non-habitants une partie de la semaine. Il ajoute que ces plages ont été rouvertes depuis le premier juin et des contrôles sont prévus, afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de monde simultanément sur les plages.

Eclairage public au chemin du Pré-d'Orsat

M. CURTET revient sur ses multiples interventions au sujet de l'éclairage du chemin du Pré-d'Orsat et informe que celui-ci a enfin été posé. Cependant, il indique qu'à l'époque il lui avait été communiqué que le mât avait été commandé, or, il s'avère que l'éclairage a été fixé sur une façade ! Il relève, sur le ton de la plaisanterie, qu'en cas de besoin, la commune a donc un mât de réserve !

Rires.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si des membres du Conseil municipal souhaitent faire part d'une communication.

Modification au sein de la commission ad hoc COVID-19

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** informe que Mme GAUTIER siègera au sein de la commission ad hoc COVID-19 à la place de Mme Reymond.

Comme il n'y a plus de communications des membres du Conseil municipal, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.



Zone 30 km/h « Lac »

En réponse à l'interrogation de M. CURTET au sujet de certains chemins qui ne semblaient ne pas être inclus dans la zone 30 km/h « Lac », **M. GOEHRING** confirme qu'ils sont effectivement bien inclus dans cette zone et que le pictogramme indiquant le début de cette zone 30 a été ajouté.

Célébration de la Fête nationale suisse

M. GOEHRING annonce que la célébration de la Fête nationale, sous sa forme traditionnelle, n'aura malheureusement pas lieu. Le Conseil administratif attend de connaître les annonces du Conseil fédéral du lendemain avant de réfléchir à un autre concept.

Commission des Finances élargie au Conseil municipal du 8 septembre 2020

M. GOEHRING informe que lors de cette séance les projets communaux en cours et futurs, ainsi que les lignes directrices du budget 2021 seront présentés. Il tient à rappeler que même s'il s'agit d'une commission élargie au Conseil municipal, les informations devront, par conséquent, rester confidentielles.

Repas du Conseil municipal

M. GOEHRING annonce que le traditionnel repas qui suit la dernière séance avant l'été aura lieu au Collonge Café, mais avant il donne rendez-vous à toutes et tous dans le magnifique parc de la mairie pour un apéritif découverte...

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

Présentation publique du Plan directeur communal

Mme LAPAIRE informe que la présentation publique du nouveau Plan directeur communal, qui a été étudié, traité et revu durant la législature qui vient de se terminer, devait avoir lieu au mois de mai dernier. Au vu de la situation sanitaire, cette présentation a dû être repoussée au jeudi 8 octobre 2020 ; des informations plus détaillées suivront en septembre.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. THORENS.

Inauguration officielle du nouveau bâtiment du centre nature de la Point-à-la-Bise - 19-20 septembre 2020

M. THORENS annonce que l'inauguration du nouveau bâtiment du centre nature de la Point-à-la-Bise aura lieu durant le week-end du 19 au 20 septembre avec une partie officielle le samedi 19 septembre 2020.

Festival de Bellerive

M. THORENS informe que le Festival de Bellerive a été reporté. Il se tiendra du jeudi 27 août au jeudi 3 septembre 2020, en tenant compte des directives de l'OSFP (COVID-19).

Repas des aînés - 7 octobre 2020

M. THORENS rappelle que chaque année un repas à l'attention des aînés est organisé ; une fois dans une salle, une fois avec une croisière sur le lac. Cette année le repas seul et prévu le 7 octobre 2020.

l'épicentre

M. THORENS informe que les concerts annulés durant les mois de mars et avril dernier ont été reportés au mois de septembre prochain. Il s'agit des concerts de Marzella et Martinez, le 12 septembre 2020, et de David Walters, le 26 septembre 2020.





10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Comme il n'y a pas de dossiers de naturalisation à traiter, **Mme la Présidente** remercie l'assemblée et lève la séance à 19h40.

Collonge, le 23 juin 2020.

Législature 2020-2025
Délibération 20-10
Séance du 23 juin 2020

Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre k, et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k, chiffres 1° à 5° de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets présentés au Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu le rapport de la commission des Finances du 8 juin 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (21 oui) (majorité qualifiée)

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a) à e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délégation est révocable en tout temps.
3. Cette délégation est valable jusqu'au 31 décembre 2025 (année des élections communales).



Législature 2020-2025
Délibération 20-11
Séance du 23 juin 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e), m) et k) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'opportunité d'améliorer la sécurité des piétons au début du chemin de Bois-Caran en construisant un trottoir sur la parcelle privée N°10002 (anciennement parcelles N°s 6222 et 6252), en lien avec le projet de construction privé DD 111962, autorisé le 10 juillet 2019,

vu le plan de servitude établi le 14 avril 2020 par le bureau Haller Wasser + partner SA, Ingénieurs géomètres brevetés epf-sia,

vu le projet d'acte notarié du 14 mai 2020, rédigé par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire,

vu l'exposé des motifs du 4 juin 2020,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 7 mai 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 8 juin 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (21 oui) (majorité qualifiée)

1. De constituer une servitude de passage public à pied, à titre gratuit, sur la parcelle N°10002 (anciennement parcelles N°s 6222 et 6252) de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA, au profit de la commune de Collonge-Bellerive, selon le plan de servitude établi, le 14 avril 2020 par le bureau Haller Wasser + partner SA ingénieurs géomètres brevetés epf-sia et le projet d'acte notarié établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, reçu le 14 mai 2020.
2. De réaliser les travaux de construction d'un trottoir sur l'emprise de cette servitude, afin d'améliorer la sécurité des piétons à l'entrée du chemin de Bois-Caran.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement global de 80'000 F, destiné aux frais de construction du trottoir, ainsi qu'aux frais d'honoraires et d'acte notarié.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De prendre acte qu'une demande de subvention sera déposée auprès du Fonds intercommunal d'équipement (FIE).
6. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion M17-04 du 20 juin 2017 demandant au Conseil administratif de prendre contact avec les Services Industriels de Genève (SIG) ainsi qu'avec l'entreprise Swisscom afin d'étudier d'enfouissement des lignes aériennes visibles sur le territoire communal,

vu les opportunités d'assainir certains tronçons de lignes aériennes en synergie avec la réalisation de projets privés, cantonaux ou des SIG,

vu l'exposé des motifs du 4 juin 2020,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 7 mai 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 8 juin 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. De procéder aux travaux d'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom selon les opportunités liées à la réalisation de projets privés, cantonaux ou des SIG.
2. D'améliorer, parallèlement à ces travaux, le réseau d'éclairage public en optimisant le nombre de points lumineux et en prévoyant des sources lumineuses en Led.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement global de 600'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



Handwritten signature